

014_2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 076-267600047-20230405-014_2023-DE

S²LO

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 5 AVRIL 2023 À 18:30**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND, Marie-Laure RIVALS, François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée

Étaient absents excusés :

Marie-Hélène BUCHON, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : YANNICK OLIVERI-DUPUIS

OBJET : SORTIE ANNUELLE DES AINÉS - TARIFS

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Chaque année, le CCAS organise et finance une sortie à la journée pour les bois-guillaumais âgés de 60 ans et plus. Une participation financière est demandée à chaque personne ; à l'exception des bénéficiaires des tickets services « seniors », lesquels peuvent prétendre à la gratuité.

Il convient de mettre à jour le montant de la participation financière demandée pour cette sortie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant l'intérêt de maintenir une offre de sortie accessible à tous,

Après en avoir délibéré,

MAINTIENT à partir du 1er avril 2023 la participation individuelle à 12 € pour les membres du Conseil d'Administration et pour les bois-guillaumais de 60 ans et plus participant à la sortie annuelle organisée par le

CCAS, à l'exception des bénéficiaires des tickets services « seniors » distribués par le CCAS qui pourront prétendre à la gratuité.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Bordereau de signature

SORTIE ANNUELLE DES AINES - TARIFS

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	06/04/2023	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	06/04/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Théo PEREZ</u> (MAIRE , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign</u> <u>France CA3 NG Qualified eID</u> , valide du 10 juil. 2020 à 14:15 au 10 juil. 2023 à 14:15.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 076-267600047-20230405-014_2023-DE

